



INFORMATION REGLEMENTEE

Le 19 janvier 2024

Bilan semestriel du contrat de liquidité MERSEN contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MERSEN à EXANE BNP PARIBAS, en date de dénouement du 31 décembre 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

35 358 titres MERSEN
790 757 €

Au cours du 2e semestre 2023, il a été négocié un total de :

A l'achat, 83 257 titres, pour un montant de 3 177 765 € (1 108 transactions).
A la vente, 78 610 titres, pour un montant de 2 963 826 € (1 026 transactions)

Il est rappelé que :

- 1- Lors du précédent bilan semestriel au 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

31 633 titres MERSEN
951 262 €

(Retrait 700 000 EUR le 30 janvier 2023).

- 2- Au cours du 1e semestre 2023, il a été négocié un total de :

A l'achat, 90 550 titres, pour un montant de 3 662 870 € (1 152 transactions).
A la vente, 98 007 titres, pour un montant de 3 992 087 € (1275 transactions)

- 3- Au 1^{er} juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

36 434 titres MERSEN
1 157 951 €

- 4- Au 31 décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :

45 659 titres MERSEN
693 152 €